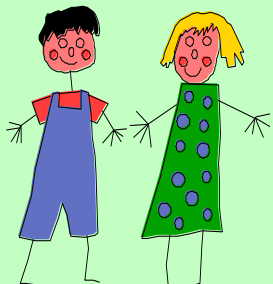




Découvrir
Jouer
S'épanouir
Grandir
Créer
Apprendre
Communiquer
Imaginer



Emploi du temps :
école élémentaire Arthur - Cornette
Rentrée scolaire 2018 – 2019



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h - 8 h 20 accueil périscolaire		CVL du mercredi 7 h 30 - 8 h 30 accueil 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30 possibilité de restauration pour les accueils à la journée	7 h - 8 h 20 accueil périscolaire	
8 h 20 - 11 h 30 temps scolaire			8 h 20 - 11 h 30 temps scolaire	
11 h 30 - 13 h 20 pause méridienne			11 h 30 - 13 h 20 pause méridienne	
13 h 20 - 16 h 30 temps scolaire			13 h 20 - 16 h 30 temps scolaire	
16 h 30 - 17 h 30 étude	16 h 30 - 17 h 30 accueil périscolaire		16 h 30 - 17 h 30 étude	16 h 30 - 17 h 30 accueil périscolaire
17 h 30 - 18 h 30 accueil périscolaire			17 h 30 - 18 h 30 accueil périscolaire	

Temps périscolaire facultatif payant / Ville de Nieppe
 Temps scolaire obligatoire / Education Nationale
 Temps périscolaire facultatif gratuit / Ville de Nieppe

La semaine de votre enfant

Lundi / mardi / jeudi / vendredi

L'accueil périscolaire du matin peut accueillir votre enfant de 7 h à 8 h 20 (facturation mensuelle selon le quotient familial).

Votre enfant peut participer à la pause méridienne de 11 h 30 à 13 h 20 (inscription préalable obligatoire à la mairie au service jeunesse. Facturation mensuelle selon le quotient familial).

L'après-midi l'école se termine à 16 h 30.

→ Votre enfant peut participer à l'étude de 16 h 30 à 17 h 30 lundi et jeudi. (service gratuit et facultatif, inscription préalable obligatoire au service jeunesse).

→ Votre enfant peut ensuite participer à l'accueil périscolaire jusque 18 h 30. (service payant, inscription préalable obligatoire au service jeunesse).

Mercredi

L'accueil du matin peut accueillir votre enfant de 7 h 30 à 8 h 30.

CVL de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 avec possibilité de restauration pour les accueils à la journée.

A partir de 3 ans, nombre de place limité.

Le CVL du mercredi est un service payant selon le quotient familial. Inscription préalable obligatoire au service jeunesse.

Mairie - service jeunesse ☎ 03 20 44 33 80

Ouverture au public

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ;
mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.